

Nouvel outil de communication : Dispositif SAGEO

Le 17 mars dernier était présenté aux organisations professionnelles représentatives un nouveau dispositif de télécommunication pour les missions des personnels de surveillance. Cette présentation s'est déroulée au PREJ de Fleury-Mérogis. Dans un premier temps, ce matériel sera utilisé par les agents exerçant des missions extérieures : agents Extractions Judiciaires et les ERIS. Il a vocation également à être utilisé en établissements pénitentiaires pour sécuriser et faciliter le travail des personnels. Il viendra en remplacement des actuels DECT, Motorolas, etc...

L'administration nous indique que ce nouvel outil est français, qu'il est évolutif et que son usage est prévu sur une dimension interministérielle (police, gendarmerie, douanes, etc...).

Le système « SAGEO » associe un système d'alarme, un moyen de communication et une géolocalisation des équipages engagés en missions extérieures. Sa dotation sera individuelle et est composé d'un étui portatif et d'un kit oreillette « touch to talk ».

L'Etat travaille actuellement sur le Réseau Radio du Futur (RRF). A terme, SAGEO doit intégrer ce réseau.

Il est géolocalisable en cas de déclenchement d'alarme de l'agent. Les ERIS de Lille ont pu découvrir et tester ce nouvel appareil. Il est en expérimentation depuis 1 mois.

Son utilisation sera réglementée de part ses fonctionnalités. Un décret du conseil d'état puis l'avis de la CNIL seront indispensables. Les agents équipés de cet appareil devront signer une charte d'utilisation.

SAGEO est doté de plusieurs canaux de communication. Sa portée pourra être identifiée entre les différents PREJ, entre différentes DISP ou encore au niveau national. Ces dispositions sont encore au stade du projet.

L'objectif initié par la DAP est de disposer d'un réseau de communication crypté de bout en bout et relié à un pôle centralisateur de gestion basé à Rennes. Ce pôle aura en charge la gestion des alarmes et selon l'évènement pourra saisir ou requérir l'appui des forces de sécurité intérieure.

La **CGT Pénitentiaire** salue l'engagement de l'administration pour que les agents soient dotés de dispositifs efficaces et performants leur permettant d'exercer leurs missions dans des conditions de sécurité optimales mais également de mutualiser les appareils en un seul et unique outil de communication, d'alarme, et d'applications.

Cependant, la **CGT Pénitentiaire** sera attentive au bon usage de cet appareil et de ses fonctionnalités car des dérives ne sont pas à exclure : l'utilisation de la géolocalisation pour suivre les équipages par exemple.

Montreuil, le 19 mars 2021.